

- VILLE DE FRESNES -
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le sept février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Joanna Daquo représentée par M. Josselin Aubry
M. Bernard Quéau représenté par Mme Frédérique Pradier
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier
M. Kaddour Métir représenté par Mme Sabine Brunet-Diné

Etaient absents :

M. Jean-Jacques Bridey
Mme Laurinda Moreira Da Silva
M. Georges Kibong-Amira
Mme Camille Dubarry-Barbe

Monsieur Alain Perrigault est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019.

Madame la Maire expose les priorités du budget pour l'exercice 2019 et les recettes et dépenses budgétaires pour chacune des sections.

Elle présente notamment l'ensemble des investissements structurants prévus pour l'année 2019. Puis, les différents groupes prennent la parole et un débat s'ensuit.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, de prendre acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires du budget primitif pour l'exercice 2019.

La séance est levée à vingt-et-une heures et trente-deux minutes.

Fresnes, le 11 FEV 2019

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,



Marie Chavanon
Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 février 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling (à partir du point 7), M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, M. Georges Kibong-Amira, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala (jusqu'au point 7)
Mme Tiphaine Husson représentée par M. Josselin Aubry
Mme Joanna Daquo représentée par M. Régis Oberhauser
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier

Etaient absents :

M. Jean-Jacques Bridey
Mme Laurinda Moreira Da Silva
Mme Camille Dubarry-Barbe

M. Josselin Aubry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal a été approuvé.

II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
10/12/18	2018-193	Convention d'occupation de locaux sis 49, avenue de la Division Leclerc en vue d'organiser des ateliers de motricité tous les lundis du 26 novembre 2018 au 18 février 2019 inclus.	Association Un Enfant dans la Ville	x
12/12/18	2018-194	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain issu d'une division sise 33, boulevard Jean Jaurès.	x	x
17/12/18	2018-195	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 44, avenue de la Paix.	x	x
17/12/18	2018-196	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, rue des Groux.	x	x
18/12/18	2018-197	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara afin d'organiser des activités sportives et des compétitions durant l'année 2018-2019.	Association Gym Suédoise	x
20/12/18	2018-198	Passation d'une convention de mise à disposition de la piste du stade de la Paix afin d'organiser un concours comportant des épreuves sportives du 5 au 8 mars 2019.	Direction interrégionale des services pénitentiaires	x
20/12/18	2018-199	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix en vue de l'organisation d'un tournoi de football le samedi 29 décembre de 10h00 à 18h30.	Golden Star	x
20/12/18	2018-200	Passation d'une convention de mise à disposition des gymnases Charcot et la Paix pendant les vacances scolaires du 26 décembre 2018 au 7 juillet 2019.	Association AVARA	x
24/12/18	2018-201	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°26) et un emplacement de voiture (lot n°90) sis 1 bis, rue Jean Moulin.	x	x
27/12/18	2018-202	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase de la Paix le mercredi 3 avril 2019 de 17h00 à 23h00.	Cabinet le Terroir	555 €
27/12/18	2018-203	Retirée par la décision 2019-1.	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
28/12/18	2018-204	Renonciation au droit de préemption urbain sur un volume à bâtir n°5 pour la construction d'un ensemble de locaux d'habitation avec son parc de stationnement, ses aménagements et annexes sis 25-29, rue des Frères Lumière.	x	x
31/12/18	2018-205	Renouvellement de la convention pour l'organisation de permanences de conseils aux particuliers dans leurs projets d'architecture pour une durée d'un an.	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE)	x
03/01/19	2019-1	Retrait de la décision n°2018-203 du 27/12/2019.	x	x
03/01/19	2019-2	Approbation de la convention d'occupation du domaine public dans l'enceinte de l'école les Capucines.	Mme CHABRELE Michèle	Loyer de 495,21€/mois hors charges
04/01/19	2019-3	Approbation des conventions de prêts d'expositions à l'espace d'Art Chailloux du 02/11/2018 au 22/12/2018.	Les artistes : LEITE, JUGJUE, PELSHERBE, RUVIERA, LESAFFRE, MOUKOUNOFF, MESSAC et DUQUOC	x
07/01/19	2019-4	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, rue du Regard.	x	x
07/01/19	2019-5	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux boutiques (lots 3 et 4), deux réserves (lots 24 et 25) et un garage (lot 43) sis 40, avenue du 8 Mai 1945 et 89, boulevard Jean Jaurès.	x	x
11/01/19	2019-6	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Charcot afin d'organiser la compétition académique de badminton, qualificative pour les championnats de France le 17 avril 2019.	Direction Régionale de l'Union Nationale du Sport	x
11/01/19	2019-7	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, rue des Glacières.	x	x
11/01/19	2019-8	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 81 bis, boulevard Pasteur.	x	x
11/01/19	2019-9	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 157, rue Emile Zola.	x	x
11/01/19	2019-10	Renonciation au droit de préemption sur une maison d'habitation sise 16, rue de la Terrasse.	x	x
14/01/19	2019-11	Passation d'une convention de mise à disposition des installations sportives municipales durant les vacances scolaires du 29 décembre 2018 au 7 juillet 2019 afin d'organiser des activités sportives et de compétitions.	Cercle Satya Judo	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
15/01/19	2019-12	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public des locaux situés 28, rue Maurice Ténine.	Mission locale	x
17/01/19	2019-13	Avenant de résiliation amiable de la convention de mise à disposition du gymnase Pasteur.	Association de Défense et de Protection des Adultes et des Enfants Déficients (ADPED)	x
17/01/19	2019-14	Passation d'une convention de mise à disposition du gymnase Barbara du 16 janvier 2019 au 7 juillet 2019.	Association de Défense et de Protection des Adultes et des Enfants Déficients (ADPED)	x
18/01/19	2019-15	Convention de mise à disposition de locaux communaux sis 1, place Pierre et Marie Curie et 4, rue de Chevilly à partir de la date de signature et pour une durée d'un an.	Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT)	x
21/01/19	2019-16	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, rue du Professeur Einstein.	x	x
21/01/19	2019-17	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, rue du Professeur Bergonié.	x	x
21/01/19	2019-18	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 16 bis, rue Maurice Ténine.	x	x
22/01/19	2019-19	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, allée Gervaise (lot n°6).	x	x
22/01/19	2019-20	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 69, boulevard Jean Jaurès.	x	x
24/01/19	2019-21	Approbation de la convention d'objectifs et de financements dans le cadre du fonds de rééquilibrage territorial pour la mini-crèche de la Peupleraie.	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	Subvention de fonctionnement d'un montant de 1500 €
24/01/19	2019-22	Approbation de la charte des structures éducatives pour des interventions au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.	Association "Lire et faire lire"	x
25/01/19	2019-23	Renonciation au droit de préemption sur une maison d'habitation sise 50, rue du Docteur Charcot.	x	x
31/01/19	2019-24	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 16, rue de la Terrasse.	x	x
31/01/19	2019-25	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 37, allée Gervaise (lot 19).	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
31/01/19	2019-26	Approbation de la convention d'occupation précaire et révocable pour un logement situé 38, rue de la Garenne.	M. et Mme MALLA	Loyer de 1 000 € / mois hors charges
4/02/19	2019-27	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation situé 25, boulevard Jean Jaurès.	x	x

III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 18040 - Société 5M SERVICES
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des portes, portails automatiques et barrières levantes de la Ville et du Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de l'Hay-Les-Roses (SIESCSD).
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 17/01/2019 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Maintenance préventive : 2 360 euros H.T / an. Maintenance corrective : sans montant minimum - montant maximum de 25 000 euros H.T / an.

N° Marché - Titulaire	N° 18051 - Société COLIBRIJE en groupement avec les librairies CHANTELIVRE et LE ROI LIRE
Intitulé	Fourniture de livres, de documents imprimés et de documentations sonores destinés à la bibliothèque de la Ville - Lot n°1 : Fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination du public adulte avec choix sur place.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 15/01/2019 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant annuel minimum H.T : 2 000 euros. Montant annuel maximum H.T : 30 000 euros.

N° Marché - Titulaire	N° 18052 - Société COLIBRIJE en groupement avec les librairies CHANTELIVRE et LE ROI LIRE
Intitulé	Fourniture de livres, de documents imprimés et de documentations sonores destinés à la bibliothèque de la Ville - Lot n°2 : Fourniture d'ouvrages et autres types de documentation à destination de la jeunesse avec offices avec choix sur place.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 15/01/2019 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant annuel minimum H.T : 1 000 euros Montant annuel maximum H.T : 19 000 euros.

N° Marché - Titulaire	N° 18053 - G.A.M. GROUPEMENT D'ACHAT POUR MEDIATHEQUES (G.A.M.)
Intitulé	Fourniture de livres, de documents imprimés et de documentations sonores destinés à la bibliothèque de la Ville - Lot n°3 : Fourniture de documentations sonores.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter de la notification le 15/01/2019 - Reconductible 3 fois.
Montant du marché	Montant annuel minimum H.T : 200 euros. Montant annuel maximum H.T : 1 000 euros.

N° Marché - Titulaire	N° 18082 - Association MAJOR.ETTE
Intitulé	Convention de résidence avec apport en coproduction et diffusion du concert de "Jeanne LAFONTA".
Durée initiale et reconduction	Concert le 6 avril 2019, dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019.
Montant du marché	2 825 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 18086 - Société TEMsys - ALD AUTOMOTIVE
Intitulé	Maintenance de véhicules de tourisme.
Durée initiale et reconduction	Du 20/12/2018 au 01/10/2019.
Montant du marché	Montant maximum annuel H.T : 25 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 18087 - Compagnie NOVA
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Nous sommes de ceux qui disent non à l'ombre".
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 10 mai 2019.
Montant du marché	4 278 € H.T. association non assujettie à la TVA.

N° Marché - Titulaire	N° 18088 - Société AFI
Intitulé	Contrat de service, d'hébergement et de maintenance des logiciels AFI-PELEHAS.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 01/01/2019 - Renouvelable 2 fois.
Montant du marché	7 402,76 euros T.T.C / an.

IV - RAPPORT 2019 SUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire.

V - BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser une reprise anticipée des résultats dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2019 et de dire que :

- le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 2 234 294,25 euros (article 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- l'excédent de fonctionnement pour un montant de 3 701 958,93 euros sera repris en partie pour 2 234 294,25 euros en recette d'investissement (article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé), et, en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 467 664,68 euros (article 002 - excédent de fonctionnement reporté).

VI - FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le maintien pour 2019 des taux de fiscalité locale au niveau des taux pratiqués en 2018 comme ci-dessous :

- taxe d'habitation	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties part communale	23,21 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties totale	49,44 %

VII - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **20 voix pour et 12 abstentions**, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2019 dont la balance générale présentée à l'équilibre est la suivante :

		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	45 714 647,10 €	44 246 982,42 €
	Section d'investissement	13 092 655,23 €	14 450 428,90 €
Reports de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		1 467 664,68 €
	Section d'investissement	2 234 294,25 €	
	Total	61 041 596,58 €	60 165 076,00 €
Restes à réaliser	Section d'investissement	2 007 094,52 €	649 320,85 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	45 714 647,10 €	45 714 647,10 €
	Section d'investissement	15 099 749,75 €	15 099 749,75 €
	Total cumulé	60 814 396,85 €	60 814 396,85 €

NB : Suite aux remarques émises durant la séance, le Budget primitif sera représenté au Conseil municipal le 21 février 2019.

VIII - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSORTIES DE CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions accordées en 2019 aux associations conventionnées à la somme totale de 901 000 euros selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant
Amicale du personnel des services municipaux	53 000 euros
Association le Coup de pouce	25 000 euros
Association Amicale Sportive de Fresnes	176 000 euros
Association Vallée-aux-Renards animation	220 000 euros
Maison des Jeunes et de la Culture	330 000 euros
Association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées	68 000 euros
Association Fresnes Service	29 000 euros

Et a approuvé les conventions d'objectifs et de moyens définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions attribuées avec l'Amicale du personnel des services municipaux, le Coup de pouce (épicerie sociale), l'Association Amicale Sportive de Fresnes, l'Association Vallée-aux-Renards Animation, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'Association fresnoise d'aide à domicile aux personnes âgées, l'association 36 du Mois, le Chœur Arthur Honegger de Fresnes, le Comité des Fêtes, l'association Urban Talent, la Mission Locale et l'association Fresnes Service.

IX - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT PORTANT SUR LE PRÊT PASSÉ ENTRE LE GROUPE ACTION LOGEMENT - RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 134 LOGEMENTS SIS Z.A.C LA CERISAIE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de modifier L'article 1^{er} de la délibération n°2017-145 en date du 21 décembre 2017 pour prendre en compte le changement de nom de groupe Action Logement « Résidences Sociales de France », titulaire de la garantie d'emprunt, par « société 3F Résidences » ainsi que du changement du numéro de prêt de l'emprunt initialement garanti.

X - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN ÉCO-PÂTURAGE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain et de l'enveloppe prévue pour la protection et la mise en valeur de l'environnement pour le développement d'un projet d'éco-pâturage sur les

espaces verts de la Z.A.C Médecis et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

XI - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES DE LA GRANGE DIMIÈRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de solliciter le concours financier de la région Île-de-France au titre du fonds mis en place pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel pour un projet de rénovation des équipements de la scène du théâtre de la « Grange Dimière » et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES PROPRES AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain dans le cadre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique pour le remplacement de cinq véhicules de la flotte automobile communale par des véhicules propres et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

XIII - APPROBATION DE LA CESSION DE DIVERS MATÉRIELS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de céder le bien « automobile Peugeot 308 » au prix de 10 099 euros.

XIV - APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ SOGETREL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par 31 voix pour et 1 abstention, d'approuver le protocole transactionnel avec la société SOGETREL et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

XV - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ CAPDÉMAT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la communauté CapDémat.

XVI - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (ANTS) RELATIVE AUX MODALITÉS D'OBTENTION, D'ATTRIBUTION ET D'USAGE DES CARTES FOURNIES PAR CELLE-CI

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention établie à titre gracieux entre la commune et l'Agence nationale des titres sécurisée (ANTS) relative aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la Commune et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

XVII - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LA COMMUNE ET L'AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS (ANTS) RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AUX ÉCHANGES DÉMATÉRIALISÉS DE DONNÉES D'ÉTAT CIVIL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention entre le Ministère de la justice, la commune et l'Agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion à titre gracieux

de la Commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

XVIII - APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2019 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2018-131 EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération n° 2018-131 en date du 20 décembre 2018 concernant le tarif applicable aux agents de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 480 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention définissant les modalités d'accès au restaurant communal pour les agents de la trésorerie ainsi que tout acte y afférent.

XIX - REPRÉSENTATION SUBSTITUTION AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la représentation-substitution au sein du SIGEIF de la communauté d'agglomération Paris-Saclay s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saux-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous ainsi que la modification de la liste des membres du SIGEIF mentionnée à ses statuts et résultant de l'adhésion de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

XX - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONSULTATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION MÉTROPOLITAINE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention entre la Métropole du Grand Paris et la Commune relative à l'accompagnement de la consultation dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXI - PRÉSENTATION DES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX PORTANT ENREGISTREMENT DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ JOCEANE POUR UNE ACTIVITÉ DE PRÉPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE PRODUITS DE LA MER ET DE LA SOCIÉTÉ DEL MONTE POUR UNE ACTIVITÉ DE MÛRISSAGE DE FRUITS AU SEIN DU M.I.N DE RUNGIS

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation des arrêtés préfectoraux n°2018/3994 et n°2019/19 en date du 3 décembre 2018 et 4 janvier 2019 portant enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement des sociétés JOCEANE et DEL MONTE.

XXII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ BANAGRUMES POUR UNE ACTIVITÉ DE STOCKAGE ET MÛRISSAGE DE FRUITS ET LÉGUMES À CHEVILLY-LARUE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 25 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions**, de donner un avis favorable sur le dossier de demande d'enregistrement d'installations classées pour la protection de l'environnement de la société BANAGRUMES sis avenue du Viaduc à Chevilly-Larue pour une activité de stockage et de mûrissement de fruits et légumes transmis le 24 décembre 2018 par le Préfet du Val-de-Marne.

XXIII - APPROBATION DE LA CHARTE MODIFIÉE D'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION DES ÉCOLES DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la Charte modifiée d'utilisation des ressources informatiques et des systèmes d'information des écoles de Fresnes.

XXIV - PERSONNEL COMMUNAL – RECENSEMENT DE LA POPULATION – COORDONNATEUR ET AGENTS RECENSEURS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de désigner un coordonnateur et cinq agents recenseurs pour l'opération de recensement au titre de l'année 2019. Leurs rémunérations respectives sont fixées d'une part en fonction de la dotation forfaitaire de l'INSEE et du nombre de logements à recenser, et d'autre part au prorata du nombre de bulletins individuels et de feuilles de logements collectés, sur la base suivante : Par bulletin individuel : 1,72 € Par feuille de logement : 1,13 €. Pour l'année 2019, la dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'État aux travaux engagés par la Commune, pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, s'élève à 4 567 euros.

XXV - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR DE CATÉGORIE B ET D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE CATÉGORIE C

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'animateur territorial, de catégorie B, à temps complet et d'un poste d'adjoint du patrimoine de catégorie C, à temps complet, au tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, qui est ainsi porté de 608 à 610.

XXVI - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - INTÉGRATION DES ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS DANS UN NOUVEAU CADRE D'EMPLOIS DE CATÉGORIE A

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'intégrer les éducateurs de jeunes enfants (anciennement catégorie B) dans un nouveau cadre d'emplois de catégorie A tel que prévu par la réglementation nouvellement en vigueur.

XXVII - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE – APPROBATION DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE POUR LES ANNEES 2018/2021

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition de contrat enfance et jeunesse de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXVIII - APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DU LOCAL SIS 19 RUE HENRI BARBUSSE PAR LA VILLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de transfert de gestion du local sis 19, rue Henri Barbusse par la ville de Fresnes au C.C.A.S et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à la signer.

XXIX - VŒU POUR LE MAINTIEN INTÉGRAL DE LA LIGNE 15 DU GRAND PARIS EXPRESS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 28 voix pour et 4 abstentions** :

- d'exiger du gouvernement une prise de position en faveur de la réalisation intégrale de la ligne 15 Est, au plus tard en 2030, permettant l'exploitation de la ligne 15 en rocade, conformément aux engagements pris devant les populations et les élus ;
- d'exiger de la Société du Grand Paris de poursuivre la mise en œuvre de l'interopérabilité et la poursuite des études afin de privilégier les méthodes constructives limitant les impacts urbains ;
- de refuser toute remise en cause et dénonce la méthode employée par la Société du Grand Paris ;
- d'apporter son soutien aux associations, collectifs citoyens, et élus engagés pour la réalisation du métro dans les délais prévus et dans des conditions acceptables pour les riverains.

La séance est levée à vingt-deux heures et cinquante-neuf minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Fresnes, le 20 FEV 2019

La Maire,



Marie Chavanon
Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbre, M. Philippe Lecomte, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

M. Josselin Aubry représenté par M. Régis Oerhauser
Mme Annette Perthuis représentée par Mme Cécilia Vala
M. Jean-Jacques Bridey représenté par M. Henri Israël
Mme Bent Nebi Adda représentée par M. Alain Perrigault
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Muriel Ethève
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Joanna Daquo représentée par M. Michel Souillac
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Bernard Quéau
Mme Sandrine Aubert représentée par M. Didier Rychter
M. Georges Kibong-Amira représenté par M. Philippe Vafiadès

Etait absente :

Mme Camille Dubarry-Barbe

Madame Claire Lefèbre est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

A dix-neuf heures trois, M. Quéau demande une suspension de séance.

La séance reprend à dix-neuf heures neuf.

A dix-neuf heures onze, six conseillers municipaux quittent la salle du Conseil municipal (M. Henri Israël, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Philippe Vafiadès, M. Bernard Quéau, et M. Didier Rychter).

I- BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour et 2 abstentions**, d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2019 dont la balance générale présentée à l'équilibre est la suivante :

		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	45 714 647,10 €	44 246 982,42 €
	Section d'investissement	13 092 655,23 €	14 450 428,90 €
Reportes de l'exercice n-1	Section de fonctionnement		1 467 664,68 €
	Section d'investissement	2 234 294,25 €	
	Total	61 041 596,58 €	60 165 076,00 €
Restes à réaliser	Section d'investissement	2 007 094,52 €	649 320,85 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	45 714 647,10 €	45 714 647,10 €
	Section d'investissement	15 099 749,75 €	15 099 749,75 €
	Total cumulé	60 814 396,85 €	60 814 396,85 €

La séance est levée à vingt heures et quatorze minutes.

Fresnes, le 22 FEV 2019

La Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Doms, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Denis Helbling, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Mme Annette Perthuis représentée par Mme Cécilia Vala
M. Jean-Jacques Bridey représenté par M. Philippe Vafiadès
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Muriel Ethève
Mme Tiphaine Husson représentée par M. Régis Oberhauser
Mme Joanna Daquo représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
M. Didier Rychter représenté par M. Bernard Quéau
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier

Madame Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
08/02/19	2019-28	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'arts en relation avec le domaine de la photographie.	Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre	x
12/02/19	2019-29	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 33, boulevard Jean Jaurès.	x	x
12/02/19	2019-30	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 24, avenue de la Mairie.	x	x
15/02/19	2019-31	Approbation de la convention de mise à disposition d'un atelier de l'école d'art(s) en relation avec le domaine de la gravure.	Artiste Benjamin LAURENT-AMAN	x
25/02/19	2019-32	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°23) et un emplacement de voiture (lot n°79) sis 1A, rue Jean Moulin.	x	x
25/02/19	2019-33	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 25, rue Louis.	x	x
25/02/19	2019-34	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, rue du Professeur Einstein.	x	x
26/02/19	2019-35	Approbation de la convention de mise à disposition de matériel de chantier.	Société LETELLIER	x
28/02/19	2019-36	Approbation de la convention d'occupation de dépendances du domaine public pour un local sis 10, rue Albert Roper.	Association Le Coup de Pouce	x
01/03/19	2019-37	Approbation de l'avenant de résiliation amiable de la convocation d'occupation précaire et révocable de la propriété communale sise 19 rue Henri Barbusse.	Association Le Coup de Pouce	x
11/03/19	2019-38	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 1, allée du Grand Saule	x	x
11/03/19	2019-39	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 7, rue de la Garenne.	x	x
11/03/19	2019-40	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 6, Cité de Montjean.	x	x
11/03/19	2019-41	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°15), une cave (lot n°39) et un emplacement de voiture (lot n°215) sis 32 à 36, avenue de la Division Leclerc et 2, résidence de la Tuilerie.	x	x
12/03/19	2019-42	Approbation de la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de ruches au Parc des Aulnes	M. Emmanuel BONVARLET	5% du chiffre d'affaire

II - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 18068 - Société YONNELEC
Intitulé	Acquisition de Led et accessoires associés pour relampage de la bibliothèque.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 07/02/2019 à la livraison du matériel. max excéder 12 mois.
Montant du marché	Sans montant minimum et pour un montant maximum de 120 000 euros H.T. pour la durée du marché.

N° Marché - Titulaire	N° 2019002 - LE GRENIER MUSIQUE
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Menoncle Jason en tournée européenne".
Durée initiale et reconduction	1 concert le 16 mars 2019.
Montant du marché	1 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 2019003 - KAY PRODUCTIONS MUSIQUE
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Pierre Guitard en tournée européenne".
Durée initiale et reconduction	1 concert le 16 mars 2019.
Montant du marché	1 000 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 2019017 - Société LES PETITES LUMIERES
Intitulé	Atelier philosophique en milieu scolaire.
Durée initiale et reconduction	10 séances d'atelier philosophique en milieu scolaire du 18 au 22 février 2019.
Montant du marché	700 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 2019020 - Association ADONE
Intitulé	Convention de résidence pour la création de "Cimetière Créole" du groupe Bonbon Vodou.
Durée initiale et reconduction	Résidence du 18 au 22 février 2019. 1 concert le 27 mars 2020.
Montant du marché	2 110 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 2019027 - Association BRU ZANE France
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "2 bouffes pour un acte".
Durée initiale et reconduction	1 représentation le 14 avril 2019.
Montant du marché	3 456,18 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 2019030 - AMC & LES TONTONS FLINGUEURS
Intitulé	Contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle "Cabaret Léopoldine HH".
Durée initiale et reconduction	1 concert le 24 mai 2019.
Montant du marché	1 055 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	Société EXTERION MEDIA FRANCE
Intitulé	Avenant n°4 au marché de fourniture, implantation et exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.
Durée initiale et reconduction	Prorogation de la durée de la convention jusqu'au 30 juin 2019

N° Marché - Titulaire	N°18045 - Société CEBAT
Intitulé	Avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la toiture terrasse du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires : installation de membrane synthétique sur toute la surface.
Montant du marché	Montant de l'avenant : 12 583,20 euros toutes taxes comprises. Le prix des travaux de 200 086,46 euros T.T.C. passe à 212 669,66 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	Avenant n°2 au marché de travaux de réfection de la toiture terrasse du gymnase Pierre Périquoi.
Intitulé	Travaux supplémentaires sur les gouttières : fourniture et pose de boîte à eau en acier laqué RAL gris, compris descente
Durée initiale et reconduction	Montant de l'avenant : 1 646,40 euros T.T.C. Le prix des travaux de 200 086,46 euros T.T.C. passe à 214 316,06 euros T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N°17078 - Société SPORTEST
Intitulé	Avenant n°1 au marché de contrôle et vérifications techniques périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs extérieurs et intérieurs de la Ville et du S.I.E.S.C.S.D.
Durée initiale et reconduction	Mise à jour du nombre d'équipements à contrôler.
Montant du marché	Le prix initial du marché de 1 872,00 euros T.T.C. passe à 1 982,40 euros T.T.C., soit une augmentation de 5,89 %.

N° Marché - Titulaire	N°18011 - Société ECOGOM
Intitulé	Avenant n°1 au marché de maintenance préventive et corrective d'entretien et de mise en conformité des aires de jeux extérieures.
Durée initiale et reconduction	Suite à l'évolution du parc des aires de jeux extérieures, mise à jour du nombre d'équipements à maintenir durant toute la durée du marché.
Montant du marché	Concernant la maintenance préventive, le montant forfaitaire du marché à compter de la période 2019 est de 4 279,56 euros T.T.C., pour deux passages annuels. au lieu de 4 504,80 euros T.T.C., soit une diminution de 5 %.

III - APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT POUR LA VALORISATION DE LA PLAINE DE MONTJEAN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **29 voix pour et 6 abstentions**, d'approuver le projet de dissolution du Syndicat pour la valorisation de la Plaine de Montjean et de solliciter Messieurs les Préfets du Val-de-Marne et de l'Essonne à cet effet.

IV - AVIS SUR L'ADHÉSION AU SIFUREP DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la commune de Ballainvilliers au SIFUREP.

V - AVIS SUR L'ADHÉSION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE AU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **34 voix pour et 1 abstention**, d'approuver l'adhésion de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne.

VI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-MARNE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par 30 voix pour et 5 abstentions, de désigner Madame Cécilia Vala en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein du Syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne.

VII - JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES LE PANORAMA – TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs unitaires/par parution hors taxes en euros des contrats d'insertions d'encarts publicitaires dans le magazine d'information locale *Panorama* définis comme suit, par parution :

Nombre de parutions	Format de l'encart				
	1/8 ^e de page	1/4 de page	1/2 page	1 page	4 ^e de couverture
1	236,00 €	418,50 €	772,00 €	1 465,00 €	1 538,00 €
2	228,92 €	405,95 €	748,84 €	1 421,05 €	1 491,86 €
3	221,84 €	393,39 €	725,68 €	1 377,10 €	1 445,72 €
4	214,76 €	380,84 €	702,52 €	1 333,15 €	1 399,58 €
5	207,68 €	368,28 €	679,36 €	1 289,20 €	1 353,44 €
6	200,60 €	355,73 €	656,20 €	1 245,25 €	1 307,30 €
7	193,52 €	343,17 €	633,04 €	1 201,30 €	1 261,16 €
8	186,44 €	330,62 €	609,88 €	1 157,35 €	1 215,02 €
9	177,00 €	313,88 €	579,00 €	1 098,75 €	1 153,50 €

VIII - HABILITATION POUR LE DÉPÔT D'AUTORISATIONS D'URBANISME DANS LE CADRE DES PROJETS DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux prévus pour l'école maternelle des Capucines ainsi que pour les locaux situés 46-48, rue du Docteur Charcot.

IX - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FRESNES ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRÉ DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES PORTANT MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE VOIRIE ET PROPRIÉTÉ URBAINE DÉPENDANT DU PÔLE CADRE DE VIE DE LA VILLE DE FRESNES POUR L'ENTRETIEN DU PARVIS DU LYCÉE FRÉDÉRIC MISTRAL ET DES LINÉAIRES DE TROTTOIRS DE LA RUE MISTRAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention établie entre la ville de Fresnes et le S.I.E.S.C.S.D portant mise à disposition partielle du service voirie et propriété urbaine dépendant du pôle cadre de vie de la ville de Fresnes pour l'entretien du parvis du lycée Frédéric Mistral et des linéaires de trottoirs de la rue Mistral et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

X - RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION ET D'UTILISATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de valider les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et d'utilisation du compte épargne temps.

XI - INSTAURATION DU TÉLÉTRAVAIL POUR RAISONS MEDICALES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la mise en place du télétravail pour raisons médicales pour les services municipaux.

XII - PASSEPORTS JEUNES – APPROBATION DE TARIFS POUR L'ORGANISATION DE STAGES D'UNE DURÉE DE QUATRE JOURS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer les tarifs des passeports jeunes, dont le nombre de jours serait fixé à 4 compte tenu d'un jour férié inclus dans la semaine de stage comme suit :

- Carte Pass découverte (1 ou 2 activités par semaine) 14,80 euros
- Carte Pass évasion (3 ou 4 activités par semaine) 22,40 euros

XIII - BIBLIOTHÈQUE GABRIEL BOURDIN – FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDÉE AUX FRESNOIS POUR LE BANQUET HISTORIQUE ORGANISÉ DANS LE CADRE DE L'ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE L'ÉQUIPEMENT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de fixer à 15 euros la participation demandée aux Fresnois souhaitant participer au banquet.

XIV - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de mise à disposition des établissements nautiques de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre fixant les clauses et les conditions de la mise à disposition de la piscine pour les activités multisports municipales et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ledit document.

XV - ÉCOLE D'ART(S) – PARTICIPATION DES ÉLÈVES À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **34 voix pour et 1 abstention**, de fixer les participations des élèves de plus de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle plus de 21 ans
7	76,85 €	230,55 €
6	64,50 €	193,50 €
5	55,50 €	166,50 €
4	45,00 €	135,00 €
3	37,50 €	112,50 €
2	30,50 €	91,50 €
1	24,50 €	73,50 €

Les participations des élèves de moins de 21 ans demeurant à Fresnes ainsi que ceux résidant dans les communes de l'EPT grand-Orly Seine-Bièvre comme suit :

Tranche du barème de classement des familles	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle moins de 21 ans
7	44,15 €	132,45 €
6	38,00 €	114,00 €
5	33,50 €	100,50 €
4	28,30 €	84,90 €
3	24,50 €	73,50 €
2	20,85 €	62,55 €
1	18,15 €	54,45 €

Les participations des élèves des autres communes seront appliquées comme suit :

Elèves résidant hors communes de l'EPT Grand -Orly Seine Bièvre	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
Elèves ayant une activité salariée à Fresnes	77,00 €	231,00 €
Elèves de moins de 21 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans inclus	88,30 €	264,90 €
Autres élèves	198,00 €	594,00 €

Les participations des élèves fréquentant plusieurs cours seront appliquées comme suit : élèves inscrits à 2 ateliers hebdomadaires : participation annuelle au 2^e cours égale à 25% de la participation annuelle demandée pour le 1^{er} cours ; élèves inscrits à 3 ateliers hebdomadaires : participation annuelle aux 2^e et 3^e cours égale à 50% de la participation annuelle demandée pour le 1^{er} cours.

Les deuxième enfant et suivant(s) d'une même fratrie bénéficieront d'une réduction de 20% sur leur participation annuelle.

Les participations horaires des élèves pour le suivi d'un stage seront appliquées comme suit :

Elèves de moins de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	2,60 €
Elèves de plus de 21 ans résidant sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,60 €
Elèves de moins de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	3,60 €
Elèves de plus de 21 ans résidant hors du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	4,60 €

La participation d'un élève issu d'un établissement d'enseignement secondaire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui participe à un atelier hebdomadaire organisé en partenariat entre l'école d'art et l'établissement scolaire est appliqué comme suit : tarif moins 21 ans quotient 1.

XVI - CRÉATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de créer un Service Municipal de la Jeunesse.

XVII - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UNE PARTIE DES SOMMES RETENUES À LA CHARGE DE LA COMPTABLE PUBLIQUE DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2014

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par 28 voix pour et 7 abstentions, d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse au titre de l'exercice 2014 formulée par l'ancienne comptable de la ville pour un montant de 52 624,59 euros.

XVIII - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS DE CATÉGORIE A, À TEMPS COMPLET, SIX EMPLOIS PERMANENTS DE CATÉGORIE B, À TEMPS COMPLET ET D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATÉGORIE B, À TEMPS NON COMPLET À RAISON DE 50 % D'UN TEMPS PLEIN AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'approuver à compter du 1^{er} avril 2019, la création de deux emplois permanents de catégorie A, à temps complet, de six emplois permanents de catégorie B, à temps complet, et d'un emploi permanent de catégorie B, à temps non complet, à raison de 50 % d'un temps plein, qui pourraient être pourvus par des agents contractuels conformément à la réglementation.

XIX - PRÉSENTATION DU BILAN DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION POUR L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du bilan du dispositif de vidéoprotection installé sur le territoire Fresnois pour l'année 2018.

NB : le point relatif à l'approbation de la modification du règlement d'utilisation des salles municipales de la ville de Fresnes a été retiré en séance.

XX - CRÉATION D'UN ACCUEIL UNIQUE AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité, de créer un accueil unique au sein de l'Hôtel de Ville de Fresnes qui comprendra un accueil physique, numérique, téléphonique et une régie unique.

XXI - APPROBATION DE L'AVANT- PROJET DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ACCUEIL UNIQUE ACCESSIBLE AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

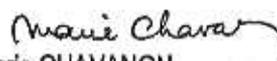
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet (A.V.P) de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un accueil unique accessible au sein de l'Hôtel de Ville, de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 806 616 euros T.T.C et le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'œuvre à 73 728 euros toutes taxes comprises (index mars 2018 à réévaluer).

La séance est levée à vingt-trois heures et vingt minutes.

Fresnes, le 26 MARS 2019

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,


Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Jean-Jacques Um, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, M. Josselin Aubry (arrivé au point 9), Mme Annette Perthuis, M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Bruno Khélifi, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, M. Richard Domsps, Mme Claire Lefèbre, M. Philippe Lecomte, Mme Bent Nebi Adda, Mme Muriel Ethève, Mme Evelyne Fournier, M. Régis Oberhauser, M. Philippe Vafiadès, Mme Françoise Labbé, Mme Frédérique Pradier, M. Bernard Quéau, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, M. Georges Kibong-Amira, Mme Camille Dubarry-Barbe, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

Mme Sabine Brunet-Diné représentée par M. Philippe Lecomte
M. Josselin Aubry représenté par M. Kaddour Métir (jusqu'au point 8)
M. Jean-Jacques Bridey représenté par M. Philippe Vafiadès
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par Mme Evelyne Fournier
M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Joanna Daquo représentée par M. Régis Oberhauser
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier

Madame Evelyne Fournier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Le procès-verbal a été approuvé.

II - DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
15/03/19	2019-43	Résiliation amiable de la convention d'occupation de dépendance du domaine public pour l'installation de ruches au Parc des Aulnes.	Mme ZARROUG Salwa	x
18/03/19	2019-44	Contrat de prestations pour l'animation du défilé du carnaval du 17 avril 2019	Agence N	900 €
18/03/19	2019-45	Contrat de prestations pour l'animation du défilé du carnaval du 17 avril 2019	KIMAGINE	1 899 €
20/03/19	2019-46	Approbation de la convention d'occupation de dépendance public d'un local sis 2, square du 19 Mars 1962 pour le projet de tournage d'une série dans le centre ville.	Société Beaubourg-Audiovisuel	124 € (recette)
25/03/19	2019-47	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 43, boulevard Pasteur.	x	x
25/03/19	2019-48	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 15, rue Gallieni.	x	x
25/03/19	2019-49	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 11, rue de la Cité Jeanne d'Arc.	x	x
25/03/19	2019-50	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 4, rue des Anémones.	x	x
25/03/19	2019-51	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 52, avenue de la Division Leclerc (lot 15361).	x	x
25/03/19	2019-52	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 31, rue Auguste Daix (lot 5).	x	x
25/03/19	2019-53	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 52, avenue de la Division Leclerc (lot 13025).	x	x
25/03/19	2019-54	Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public.	Association Amicale et Sportive de Fresnes (AASF)	x
28/03/19	2019-55	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 44, rue Yvon.	x	x
28/03/19	2019-56	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 48, rue Voltaire.	x	x
28/03/19	2019-57	Convention de prêt d'une exposition "2021: l'Odyssée du numérique. Les usages en question?" du 30/03/2019 au 20/04/2019.	Association Science Technologie Société	450 €
28/03/19	2019-58	Convention de mise à disposition de matériels de chantier de la ville.	Peintures Paris Sud	Valorisé à 1 500 € H.T déduit du marché
04/04/19	2019-59	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°13) et un emplacement de voiture (lot n°68) sis 1B, rue Jean Moulin.	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
04/04/19	2019-60	Renonciation au droit de préemption urbain sur 4 garages (lot n°601-631-658 et 659) et un local d'activité (lot n°667) sis 26-32 rue Henri Barbusse.	x	x
08/04/19	2019-61	Passation d'une convention pour la mise à disposition du gymnase de la Paix afin de célébrer des fêtes durant l'année scolaire 2018-2019.	Association Culturelle Musulmane et Educative de Fresnes (ACMEF)	x
08/04/19	2019-62	Passation d'une convention pour la mise à disposition des deux terrains de football du Stade Gaston Roussel afin d'organiser un tournoi le dimanche 28 avril 2019 de 14h00 à 18h00.	Association Culturelle Musulmane et Educative de Fresnes (ACMEF)	x
12/04/19	2019-63	Approbation d'une convention pour la couverture sanitaire pour le carnaval du 17 avril 2019.	Croix-Rouge Française	x
16/04/19	2019-64	Ligne de trésorerie - Approbation du contrat.	Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France	2 500 000 € pour une durée d'un an à compter du 2 mai 2019
17/04/19	2019-65	Approbation de l'avenant de résiliation amiable du bail commercial pour les locaux sis 1, rue Julien Chailloux en raison de son départ à la retraite.	Indivision Hippolyte	40 000 €
17/04/19	2019-66	Approbation de l'avenant de résiliation amiable de la convention précaire et révocable de la propriété communale sise 1, mail Aimé Césaire. (Locaux au sein de la maison de quartier).	Association Rédige Assistance	x
17/04/19	2019-67	Approbation de la convention d'occupation de dépendance du domaine public au sein de la maison de quartier Aimé Césaire d'un local de 167m ² et du bureau attenant ainsi que l'accueil du bâtiment les jeudi après-midi, de 14h00 à 17h30, hors vacances scolaires.	Association Rédige Assistance	x
19/04/19	2019-68	Renonciation au droit de préemption urbain sur une cave (lot n°89) et un local d'activité (lot n°256) sis 31 rue Henri Barbusse.	x	x
23/04/19	2019-69	Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds de rééquilibrage territorial pour la mini-crèche de la Peupleraie.	Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne	Subvention de fonctionnement de 1 500€
23/04/19	2019-70	Approbation de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds de rééquilibrage territorial pour le multi-accueil la Cerisaie.	Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne	Subvention de fonctionnement de 7 500 €
02/05/19	2019-71	Approbation de l'avenant de résiliation de la convention précaire et révocable de la propriété communale sise 5, rue de la Garenne	Comité Fresnois de Médiation	x
07/05/19	2019-72	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°20) et un parking intérieur (lot 92) sis 25-29 rue Henri Barbusse.	x	x
07/05/19	2019-73	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 12, rue du Professeur Fleming.	x	x
07/05/19	2019-74	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot n°8), un garage (lot n°36) et une cave (lot n°94) sis 19-23, avenue de la Liberté.	x	x
07/05/19	2019-75	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation (lot n°6) sise 11, allée Gervaise.	x	x
07/05/19	2019-76	Renonciation au droit de préemption sur une maison d'habitation sise 6, rue de la Tuilerie.	x	x

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
07/05/19	2019-77	Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage (lot 15083) sis 52, avenue de la Division Leclerc.	x	x
16/05/19	2019-78	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 10 ter rue de Verdun.	x	x
16/05/19	2019-79	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 34, rue Lina.	x	x
06/06/19	2019-80	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation (lot n°13010) sise 52, avenue de la Division Leclerc.	x	x
06/06/19	2019-81	Approbation de l'avenant de la convention de partenariat pour l'année 2019-2020 pour la mise en place d'un atelier de pratique artistique.	Le collège Charcot	x
06/06/19	2019-82	Spectacle de feux d'artifices dans le cadre de la fête de la ville le samedi 22 juin 2019 au Stade de la Paix.	Société PRESTATEC H ARTIFICES	12 000 €
06/06/19	2019-83	Approbation de la demande de subvention pour les travaux d'installation d'une alarme incendie au relais assistants maternels.	Caisse d'allocations Familiales	Subvention 2 667 €
06/06/19	2019-84	Approbation de la demande de subvention pour des travaux au sein de la mini-crèche les Oiseaux.	Caisse d'allocations Familiales	Subvention 4 333 €
06/06/19	2019-85	Approbation de la demande de subvention pour des travaux de peinture dans certaines pièces du multi-accueil de la Paix.	Caisse d'allocations Familiales	Subvention 6 000 €
06/06/19	2019-86	Approbation de la demande de subvention pour les travaux de rénovation de peinture et de sols du multi-accueil des Thibaudes.	Caisse d'allocations Familiales	Subvention 7 333 €
06/06/19	2019-87	Approbation de l'avenant de la convention de partenariat pour l'année scolaire 2019-2020 pour la mise en place d'ateliers de pratique artistique à l'école d'art.	Le collège Fromond	x
06/06/19	2019-88	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 3, avenue du Parc des Sports.	x	x
06/06/19	2019-89	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation (lot 6) et d'un box fermé (lot 33) sis 11, allée Gervaise	x	x
06/06/19	2019-90	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 13 bis, rue des Jacinthes.	x	x
06/06/19	2019-91	Renonciation au droit de préemption urbain sur une maison d'habitation sise 30, rue des Jacinthes	x	x

III - MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 18062 - Société IDEX ENERGIES
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes anti-intrusion des bâtiments communaux.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 17/04/2019, reconductible 3 fois, par tacite reconduction.
Montant du marché	Maintenance préventive : 8 400 € H.T. par an. Maintenance corrective : sans montant minimum - montant annuel maximum : 25 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 18089 - Société TAE LYS
Intitulé	Contrat d'abonnement de gestion des emprunts.
Durée initiale et reconduction	3 ans à compter du 1er décembre 2018.
Montant du marché	Assistance au démarrage 2 880 € T.T.C - Abonnement annuel : 5 400 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19001 - PREST'AGENCY
Intitulé	Prestations de spectacles de variétés et d'animations diverses pour la fête de l'été 2019.
Durée initiale et reconduction	Du 29/04/2019 au 22/06/2019.
Montant du marché	102 657,99 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 19007 - Entreprise générale MONTI
Intitulé	Travaux de remplacement en réhabilitation des menuiseries extérieures à l'école des Capucines.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 23/04/2019 jusqu'à la date de réception finale des travaux.
Montant du marché	276 687,80 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19008 - IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE - Groupe des imprimeries MORAULT
Intitulé	Impression du journal d'informations locales "Panorama", de guides et supports de communication municipaux.
Durée initiale et reconduction	1 an à compter du 03/05/2019 reconductible 2 fois par tacite reconduction.
Montant du marché	Montant minimum annuel : 30 000 € HT. Montant maximum annuel : 70 000 € H.T.

N° Marché - Titulaire	N° 19021 - Entreprise générale MONTI
Intitulé	Travaux de réhabilitation et d'aménagement de deux salles de classe à l'école Robert Doisneau - lot a : installation de chantier - voirie réseaux divers - gros œuvre - isolation - faux plafond - revêtement de sol - revêtement mural - peinture - menuiserie bois - plomberie - électricité / sécurité - chauffage - ventilation motorisée contrôlée.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 19/04/2019 jusqu'à la date de réception finale des travaux.
Montant du marché	235 497,72 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N° 19021 - Société COSTA
Intitulé	Travaux de réhabilitation et d'aménagement de deux salles de classe à l'école Robert Doisneau - lot b : menuiserie aluminium/ serrurerie.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 19/04/2019 jusqu'à la date de réception finale des travaux.
Montant du marché	32 696,40 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 19026 - Entreprise générale MONTI
Intitulé	Travaux de réfection des sanitaires dans les écoles Pasteur - Roux - Les Capucines - Monnet.
Durée initiale et reconduction	De la notification le 11/04/2019 jusqu'à la date de réception finale des travaux prévue fin août 2019.
Montant du marché	464 641, 88 € T.T.C

N° Marché - Titulaire	N°19031 - Société LETELLIER
Intitulé	Nettoyage du gymnase Périgou (décontamination plomb).
Durée initiale et reconduction	De la notification le 22/02/2019 jusqu'à la fin de la mission (avril 2019).
Montant du marché	48 504 € T.T.C.

AVENANTS

N° Marché - Titulaire	N°18012 - Société BARTOLO
Intitulé	Travaux de mise en conformité de 6 bâtiments communaux à la norme accessibilité handicap sur la Ville.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires nouvellement identifiés au cours de l'exécution du marché sur le site 202 – Maison Jeunes Culture Fresnes (MJC).
Montant du marché	Le montant total forfaitaire pour le site 202 – Maison Jeunes Culture Fresnes (MJC) passe de 10 219,82 € H.T. à 11 844,7 € H.T. Le montant forfaitaire global du marché est désormais de 34 137,69 € H.T., soit 40 965,23 T.T.C., soit une augmentation de 4,99 % par rapport au montant forfaitaire initial.

N° Marché - Titulaire	N°18045 - Société CEBAT
Intitulé	Travaux de réfection de la toiture du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Travaux supplémentaires pour la fourniture et pose de boîte à eau en acier laqué RAL gris, compris descente.
Montant du marché	Montant de l'avenant : 1 646,40 € T.T.C. Le marché initial a été passé pour un montant de 200 086,46 € T.T.C. Un premier avenant, portant sur l'installation de membrane synthétique, a augmenté le marché de 6% qui est passé à 212 669,66 € T.T.C. Ce second avenant augmente de 1 % supplémentaire le montant du marché qui passe à 214 613,06 € T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N°18055 - Société CLIM SERVICES
Intitulé	Travaux de rénovation des installations secondaires de chauffage, eau chaude sanitaire et de ventilation du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Avenant n°1 : Travaux complémentaires de désamiantage restant en sous-station.
Montant du marché	Montant de l'avenant : 7 927,68 € T.T.C. Le marché initial a été passé pour un montant de 338 419,44 € T.T.C. Le montant du marché passe à 346 347,12 euros TTC. Ce qui représente une augmentation de 2,342 %.

N° Marché - Titulaire	N°18055 - Société CLIM SERVICES
Intitulé	Travaux de rénovation des installations secondaires de chauffage, eau chaude sanitaire et de ventilation du gymnase Pierre Périquoi.
Durée initiale et reconduction	Avenant n°2 : Travaux de mise en peinture époxy des gaines de ventilation traversant les douches, locaux à fort taux d'humidité.
Montant du marché	Montant de l'avenant : 773,50 € T.T.C. Le marché initial a été passé pour un montant de 338 419,44 € T.T.C. Un premier avenant a augmenté le marché de 2,342 % qui est passé à 346 347,12 € T.T.C. Par ce second avenant, le montant du marché passe à 347 120,62 € T.T.C. Ce qui représente une augmentation de 2,565 %.

IV - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR UNE OPÉRATION MENÉE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA CONVENTION AFFÉRENTE DE REVERSEMENT DE SUBVENTION AU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHALEUR PAR GÉOTHERMIE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'habiliter Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de subvention n°18013434 avec le Conseil régional d'Île-de-France et tout acte annexe à cette convention à intervenir, a approuvé la convention de financement et de réalisation - reversement des subventions perçues par la Région pour l'extension et densification 2018-2021 du réseau de chaleur de Fresnes et a habilité Madame la Maire, ou son représentant, à signer la ladite convention.

V - APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'n°CO

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, de modifier la liste des bouquets thématiques auxquels la Ville adhère comme suit : performance énergétique, mobilité propre, services numériques de l'aménagement de l'espace urbain, services numériques aux citoyens et prestations techniques

pour le patrimoine de la ville, a autorisé Madame la Maire, ou son représentant à signer l'annexe modifiée à la convention d'adhésion signée le 7 février 2019 et a habilité Madame la Maire à modifier annuellement la liste des bouquets thématiques auxquels adhère la Ville en fonction des besoins et des échéances de marchés.

VI - CRÉATION DES MARCHÉS PAYSANS ET APPROBATION DE LEUR RÈGLEMENT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la création de marchés paysans sur le territoire de la Commune ainsi que le règlement des marchés paysans et a autorisé Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en place et à l'exécution de ces marchés.

VII - APPROBATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHÉS PAYSANS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les tarifs des droits de place des marchés paysans pour un montant forfaitaire de 10 euros par emplacement et par jour

VIII - ACQUISITION D'UNE SOUS-STATION DE CHAUFFAGE URBAIN DANS LE PROGRAMME IMMOBILIER SITUÉ 25-29, RUE DES FRÈRES LUMIÈRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'acquisition du lot de volume à bâtir destiné à contenir un local de sous station de chauffage urbain et du marché de travaux qui lui est associé au prix de 24 000 euros H.T, soit 28 800 euros T.T.C. et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente afférent.

IX - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES SITUÉES 17-19, RUE ALBERT THOMAS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'acquisition :

- De la parcelle E 170, sise 17, rue Albert Thomas, pour une contenance de 22 m² à l'euro symbolique ;
- De la parcelle E 193, sis 19, rue Albert Thomas, pour une contenance de 14 m² à l'euro symbolique ;

Et a dit que l'acquisition se fera selon les modalités suivantes : la Ville prendra les terrains en l'état et les frais annexes à ces acquisitions seront à sa charge et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes permettant la formalisation de ces deux acquisitions.

X - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR LE DÉPÔT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION D'UN LOCAL POUBELLES POUR LE GROUPE SCOLAIRE MONNET - LES MARGUERITES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'habiliter Madame la Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation d'un local poubelles pour le groupe scolaire Jean Monnet – Les Marguerites.

XI - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE CONCERNANT LE PROGRAMME DE STATIONNEMENT DE VÉLOS EN GARE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de partenariat concernant le programme de stationnement de vélos en gare avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne et ses annexes, et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XII - APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la convention de coopération avec la ville de Paris et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte annexe à intervenir.

XIII - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES DE LA GRANGE DIMIÈRE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-9 EN DATE DU 14 FÉVRIER 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, de modifier l'article 1^{er} de la délibération n°2019-9 du 14 février comme suit :

« Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier de la Région Île-de-France au titre du fonds mis en place pour une politique régionale ambitieuse d'investissement culturel au regard du projet complet de rénovation des équipements scéniques du théâtre municipal « la Grange Dimière » y compris la rénovation des luminaires de la salle » et a maintenu les autres dispositions de la délibération n°2019-9 du 14 février 2019.

XIV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter le concours financier de la Métropole du Grand Paris au titre du Fond d'Investissement Métropolitain au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique et à signer ledit document ainsi que tous les documents s'y rapportant.

XV - GRANGE DÎMIÈRE - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE RÉSIDENCE MUTUALISÉE POUR L'ARTISTE LÉOPOLDINE HH

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention partenariale de résidence mutualisée pour l'artiste Léopoldine HH et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XVI - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE BILLETTERIE AVEC LA SOCIÉTÉ FRANCE BILLET POUR LA SAISON CULTURELLE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de prestation de service de billetterie pour la saison 2019-2020 et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer la ladite convention.

XVII - APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION SAMOVAR

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention triennale de partenariat conclue entre la Ville et l'association Samovar et a autorisé Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

XVIII - DÉNOMINATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le nom « Jean-Jacques Werner » au conservatoire de musique à rayonnement départemental.

XIX - BIBLIOTHÈQUE GABRIEL BOURDIN - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipal modifié et a autorisé Madame la Maire à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XX - BIBLIOTHÈQUE GABRIEL BOURDIN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT RELATIVE AU PROJET D'ADAPTATION ET D'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat effectuée dans le cadre du projet d'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque municipale Gabriel Bourdin, portant l'ouverture hebdomadaire de 37 à 44 heures, en instituant la journée continue le mercredi de 10 heures à 19 heures et en ouvrant désormais le dimanche de 11 heures à 17 heures et de solliciter la subvention proposée dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

XXI - HABILITATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019 À VENIR AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RELATIVE A LA COUVERTURE VACCINALE GRATUITE POUR LES PLUS DE SIX ANS ET LES PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'habiliter Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 afin d'assurer une couverture vaccinale gratuite pour les plus de 6 ans, les personnes vulnérables et les personnes sans couverture sociale, prévoyant le versement d'une subvention de 10 000 €.

XXII - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CUISINE DE LA MINI-CRÈCHE DE LA PEUPLERAIE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention au titre du Fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les travaux de réfection de la cuisine de la mini-crèche de la Peupleraie et a autorisé Madame la Maire à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XXIII - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION INTÉGRALE DES SOLS SOUPLES DU JARDIN DU MULTI ACCUEIL DE LA PAIX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention au titre du Fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les travaux de réfection des sols souples du jardin du multi-accueil de la Paix et a autorisé Madame la Maire à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XXIV - APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION INTÉGRALE DES ESPACES EXTÉRIEURS DU MULTI ACCUEIL DE LA SABLONNIÈRE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention au titre du Fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les travaux de réfection des espaces extérieurs du multi-accueil de la Sablonnière et a autorisé Madame la Maire à signer ledit document et tout acte annexe à intervenir.

XXV - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création de 74 postes à compter du 1er juillet 2019, ainsi que la suppression de trois postes au tableau des effectifs, modifiant ainsi le tableau des effectifs qui est ainsi porté de 617 à 688 postes.

XXVI - DISTRIBUTION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION EN RÉGIE - RÉMUNÉRATION DES AGENTS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, M. Um, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. Khélifi, M. El Amrani, M. Doms, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, Mme Adda, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **et 15 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira, et Mme Dubarry-Barbe - de fixer la rémunération des agents assurant la distribution des supports de communication municipaux comme suit :

Coordonnateur :

Forfait de 414 € brut, calculé sur la base de 6 900 exemplaires au taux individuel de 0,06 centimes.

Agent de distribution du Panorama :

Forfait de distribution : 56 € brut.

Par bulletin individuel : 0,12 centimes.

Agent de distribution de flyers chez les administrés :

Forfait de distribution : 56 € brut (sauf encartage dans le Panorama).

Par bulletin individuel : 0,06 centimes.

Agent de distribution flyers chez les commerçants (80 lieux) :

Forfait de distribution : 56 € brut.

Par lieu : 0,06 centimes.

XXVII - LUDOTHÈQUE - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, que les tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 seront appliqués comme suit :

Type	Montant annuel
Cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de l'EPT Grand Orly Seine et par année scolaire	33,50 €
Cotisation par adolescent de 13 à 18 ans par année scolaire	25,50 €
Cotisation par famille non fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire des communes de l'EPT Grand Orly Seine par année scolaire	61,00 €
Prêt pour chaque jeu	2,50 €
Carte de 10 prêts de jeux	25,00 €

et que l'accès sera gratuit pour les écoles de la Ville, les accueils de loisirs, les crèches municipales et départementales ;

XXVIII - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIÈRE DES AUDITEURS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'unanimité, que la participation des auditeurs à compter de l'année scolaire 2019-2020 sera appliquée comme suit :

Cours	Participation annuelle
Cours d'alphabétisation et de français	Gratuits
Cours de langue étrangère pour auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12	167,50 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs fresnois et habitant les communes de l'EPT 12, inscription supplémentaire	84,00 €
Cours de langue étrangère pour les étudiants	84,00 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12	334,50 €
Cours de langue étrangère pour les auditeurs hors Fresnes et EPT 12, inscription supplémentaire	167,50 €

et que les auditeurs devront être majeurs lors de leur inscription et que la facturation sera établie dès la présence de l'auditeur dès le second cours de langue. L'accès des auditeurs non fresnois aux cours municipaux pour adultes ne sera possible que sous réserve de places disponibles. Un cours inférieur à cinq auditeurs ne sera pas maintenu.

XXIX - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 32 voix pour** - Mme la Maire, M. Um, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. Khélif, M. El Amrani, M. Doms, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, Mme Adda, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), et M. Leplat, - **2 voix contre** - M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe - **et 1 abstention** - Mme Ethève -, que le tarif de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 sera appliqué comme suit :

Catégories	Tranche de QF	Prix du repas	Prestation d'encadrement du repas des enfants ayant un PAI alimentaire
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	1,25 €	0,90 €
	2	1,55 €	1,15 €
	3	2,15 €	1,60 €
	4	3,05 €	2,20 €
	5	4,10 €	3,15 €
	6	5,20 €	3,90 €
	7	6,00 €	4,55 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes (hors ULIS)		7,25 €	5,45 €
Repas occasionnel		6,00 €	
Enseignant assurant la pause méridienne	Indice inférieur à 477 (bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'Education nationale)	1,85 €	
	Indice supérieur ou égal à 477	3,10 €	
Enseignant n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur à 477	3,85 €	
	Indice supérieur ou égal à 474	5,00 €	
Personnel communal n'assurant pas la pause méridienne	Indice inférieur ou égal à 430	2,85 €	
	Indice compris entre 431 et 540	3,65 €	
	Indice supérieur ou égal à 540	4,60 €	

que le quotient familial sera calculé au préalable et qu'il ne sera pas procédé à une modification de la facture au-delà de la date limite de paiement des prestations. Toute erreur constatée dans la facturation du mois devra être signalée au service de l'enseignement dès réception de la facture afin de procéder à une régularisation immédiate. Précise que pour les enfants résidants hors de Fresnes et scolarisés en classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), après calcul du quotient familial, celui-ci sera appliqué pour le paiement des différentes prestations par la famille et, le cas échéant, le différentiel par rapport à la tranche 7 sera facturé à la collectivité de résidence desdits enfants et que les tarifs appliqués aux familles non résidents de la commune dont les enfants sont scolarisés à Fresnes (hors ULIS) s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre pour les nouvelles inscriptions scolaires.

XXX - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DES ACTIVITÉS DE L'ÉVEIL SPORTIF ET DE L'ÉCOLE MULTISPORTS À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour** - Mme la Maire, M. Um, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. Khélifi, M. El Amrani, M. Doms, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, Mme Adda, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), et M. Leplat, - **et 2 voix contre** - M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe - de fixer, à compter de l'année scolaire 2019-2020, le montant de la participation annuelle des familles à 51 euros par enfant tant pour l'inscription à l'école multisports qu'à l'éveil sportif et indique que les tarifs s'appliquent aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire des communes de l'établissement public du Grand-Orly Seine Bièvre.

XXXI - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DU PASSEPORT JEUNES À COMPTER DU 2 SEPTEMBRE 2019

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 33 voix pour** - Mme la Maire, M. Um, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. Khélifi, M. El Amrani, M. Doms, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, Mme Adda, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Labbé,

Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), et M. Leplat, - **et 2 voix contre** - M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe - d'approuver à compter du 2 septembre 2019 les tarifs suivants :

- Carte Pass-découverte (1 ou 2 activités par semaine) 18,90 euros
- Carte Pass-évasion (3 ou 4 activités par semaine) 35,70 euros

Dit que les tarifs s'appliquent aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, à savoir les communes de l'Hay-les-Roses, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre et Villejuif.

XXXII - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT - MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL À LA DEMI-JOURNÉE - APPROBATION DES TARIFS CORRESPONDANTS ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FONCTIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver la mise en place du projet de fractionnement de la journée du mercredi en période scolaire ainsi que les tarifs proposés pour la demi-journée à partir du 1^{er} septembre 2019 :

Mercredis des périodes scolaires uniquement			
Catégories		Tarif ½ journée Matin	Tarifs ½ Journée Après-midi
Enfant fresnois en école primaire et non fresnois scolarisé en ULIS	1	2,00 €	2,20 €
	2	2,50 €	2,75 €
	3	3,50 €	3,85 €
	4	5,00 €	5,50 €
	5	6,50 €	7,15 €
	6	8,00 €	8,80 €
	7	10,00 €	11,00 €
Enfant non fresnois scolarisé à Fresnes		12,00 €	13,20 €

et d'approuver les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergements et accueils périscolaires, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

XXXIII - RÉAMÉNAGEMENT D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATION À LOYER MODÉRÉ

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **à l'unanimité**, que la ville de Fresnes accepte de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contracté par la société Toit et Joie auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 10 862 737,15 euros, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées ».

XXXIV - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** déclare, **à l'unanimité**, que le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le comptable du Trésor public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion au titre de l'exercice 2018.

XXXV - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a rejeté, **par 17 voix contre** - M. Um, M. Khélifi, Mme Adda, M. Doms, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe - **15 voix pour** Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir, - **et 2 abstentions** - Mme Labbé, et M. Leplat -, le compte administratif de l'exercice 2018.

XXXVI - EXERCICE 2019 - RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE À L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France.

XXXVII - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2018

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2018.

XXXVIII - PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU LANCEMENT DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation du lancement de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

XXXIX - PRÉSENTATION DU BILAN DE LA CONSULTATION DU PROJET DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte du bilan de la consultation du projet zone à faible émission métropolitaine et propose que la Z.C.R. portant traduction de la Z.F.E soit mise en place selon les conditions du projet d'arrêté soumis à la consultation du public.

XL - ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES VILLES DU RER B SUD

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association des Villes du RER B en tant que membre actif pour une cotisation annuelle de 100 euros et a désigné M. Régis Oberhauser en tant que représentant titulaire de la Ville et M. Josselin Aubry en tant que représentant suppléant de la Ville.

XLI - MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES DE LA VILLE DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a rejeté, **par 17 voix contre** - M. Khélifi, M. Doms, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), et M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe - **16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **et 2 abstentions** - M. Um et Mme Adda - la modification du règlement d'utilisation des salles municipales de la ville de Fresnes.

XLII - RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU 1^{ER} ADJOINT - MAINTIEN DANS SON STATUT D'ADJOINT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a rejeté, **par 16 voix contre** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **11 voix pour** - M. Um, M. Khélifi, M. Doms, Mme Adda, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès et M. Kibong-Amira - **et 8 abstentions** - Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat et Mme Dubarry-Barbe - le maintien de Monsieur Jean-Jacques Um dans son statut d'adjoint au Maire.

XLIII - RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU 9^{ÈME} ADJOINT - MAINTIEN DANS SON STATUT D'ADJOINT

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a rejeté, **par 16 voix contre** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné (représentée), M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac, Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Helbling (représenté), M. Oberhauser, Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **11 voix pour** - M. Um, M. Khélifi, M. Doms, Mme Adda, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier, M. Vafiadès et M. Kibong-Amira - **et 8 abstentions** - Mme Labbé, Mme Pradier, M. Quéau, Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat et Mme Dubarry-Barbe - le maintien Monsieur Bruno Khélifi dans son statut d'adjoint au Maire.

La séance est levée à vingt-trois heures et quarante-six minutes.

Fresnes, le

18 JUIN 2019

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

La Maire,



Marie Chavanon
Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2019

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet, à huit heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Etaient présents :

Mme Marie Chavanon - Maire, Mme Cécilia Vala, M. Alain Perrigault, Mme Sabine Brunet-Diné, M. Josselin Aubry, Mme Annette Perthuis, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Marouan El Amrani, - adjoints, M. Henri Israël, Mme Claire Lefèbvre, M. Philippe Lecomte, Mme Muriel Ethève (jusqu'au point 6), M. Régis Oberhauser, M. Jean-Jacques Um, M. Philippe Vafiadès, M. Bruno Khélifi, Mme Françoise Labbé, Mme Nathalie Cosnier, M. Didier Rychter, M. Georges Kibong-Amira, M. Kaddour Métir et M. Renaud Leplat - conseillers.

Etaient représentés :

M. Michel Souillac représenté par M. Alain Perrigault
M. Richard Doms représenté par M. Bruno Khélifi
M. Jean-Jacques Bridey représenté par M. Philippe Vafiadès
Mme Bent Nebi Adda représentée par M. Jean-Jacques Um
Mme Laurinda Moreira Da Silva représentée par M. Henri Israël
Mme Evelyne Fournier représentée par Mme Muriel Ethève
M. Denis Helbling représenté par Mme Cécilia Vala
Mme Tiphaine Husson représentée par Mme Brigitte Gautier-Tironneau
Mme Joanna Daquo représentée par M. Régis Oberhauser
Mme Frédérique Pradier représentée par M. Renaud Leplat
M. Bernard Quéau représenté par M. Didier Rychter
Mme Sandrine Aubert représentée par Mme Nathalie Cosnier
Mme Camille Dubarry-Barbe représentée par M. Georges Kibong-Amira

Etaient absentes :

Mme Muriel Ethève (à partir du point 7)
Mme Evelyne Fournier (à partir du point 7)

Monsieur Alain Perrigault est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

I- DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **Par 16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **10 voix contre** - M. Domsps (représenté), M. Khélifi, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - **et 9 abstentions** - Mme Adda (représentée), M. Um, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée) et M. Leplat - de fixer à huit le nombre des adjoints au maire de la commune de Fresnes.

II - RÉGIME DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um et M. Khélifi - **et 15 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - d'approuver la nouvelle répartition du montant effectif des indemnités allouées aux élus municipaux entre Madame la Maire, les 8 adjoints, les 5 conseillers municipaux délégués et les 21 conseillers municipaux pour un montant total maximum de 240 411,64 € comme suit :

- indemnité annuelle de Mme la Maire : 38 141,02 €
 - indemnité annuelle pour l'ensemble des 8 adjoints : 151 468,20 €
 - indemnité annuelle pour l'ensemble des 5 conseillers municipaux délégués : 45 232,70 €
 - indemnité annuelle pour l'ensemble des 21 conseillers municipaux : 5 308,57 €
- Soit un total attribué de 240 150,49 €.

III - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES (SEMAF)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 18 voix contre** - M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, M. Khélifi, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - **16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - **et 1 abstention** - Mme Cosnier - de ne pas désigner Mme Cécilia Vala et M. Philippe Lecomte au sein du conseil d'administration de la SEMAF.

IV - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LA MAIRE DE PERCEVOIR UNE RÉMUNÉRATION POUR SES FONCTIONS DE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE FRESNES (SEMAF)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 19 voix contre** - M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, M. Khélifi, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - **et 16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - de ne pas autoriser la Présidente de la SEMAF à percevoir une rémunération.

V - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE LOCALE ET VIVRE ENSEMBLE

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 18 voix contre** - M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, M. Khélifi, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Ethève, Mme Da Silva (représentée), Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée) et M. Leplat M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - **16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - et **1 abstention** - Mme Labbé - de ne pas désigner Mesdames Claire Lefèbvre, Brigitte Gautier-Tironneau et Sabine Brunet-Diné au sein des commissions municipales Solidarités et Démocratie locale et vivre ensemble.

VI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **Par 16 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) et M. Métir - et **19 abstentions** - M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, M. Khélifi, M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), Mme Ethève, Mme Fournier (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner Mme Claire Lefèbvre en qualité de représentant de la Commune au sein de la CLECT.

VII - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi - et **13 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner M. Philippe Lecomte en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein de la CLETC.

VIII - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi - et **13 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner Messieurs Alain Perrigault et Josselin Aubry en qualité de représentants de la Commune au sein du CISPD.

IX - DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Domsps (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi - et **13 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner M. Alain Perrigault en qualité de Correspondant défense communal.

X - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU FORUM FRANÇAIS DE LA SÉCURITÉ URBAINE (FFSU)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - *Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi* - **et 13 abstentions** - *M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée)* – de désigner M. Alain Perrigault en qualité de représentant titulaire et M. Josselin Aubry en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein du FFSU.

XI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - *Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi* - **et 13 abstentions** - *M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée)* – de désigner M. Josselin Aubry en qualité de représentant de la Commune au sein de la CCSPL.

XII - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC MAXIMILIEN

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - *Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi* - **et 13 abstentions** - *M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée)* – de désigner M. Michel Souillac en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein du Groupement d'intérêt public Maximilien.

XIII - MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES DE FRESNES

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - *Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi* - **et 13 abstentions** - *M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée)* – de désigner M. Michel Souillac en qualité de membre titulaire des Conseils d'écoles Monnet et Blancs Bouleaux et Mme Cécilia Vala en qualité de membre titulaire du Conseil d'école Roux.

XIV - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE MISTRAL

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - *Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi* - **et 13 abstentions** - *M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée)* – de désigner M. Michel Souillac en qualité de représentant titulaire au sein du Conseil d'administration du lycée Mistral.

XV - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE "SOLEIL D'AUTOMNE"

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi - **et 13 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner Mme Brigitte Gautier-Tironneau en qualité de représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration de la maison de retraite "Soleil d'automne".

XVI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE MÉTRO 7

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 20 voix pour** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée), M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, et M. Khélifi - **et 13 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée), M. Vafiadès, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - de désigner M. Josselin Aubry en qualité de représentant suppléant de la Commune au sein de l'association pour le prolongement de la ligne de métro 7.

XVII - AVIS SUR LE PROJET DE CESSIION DE 36 LOGEMENTS ET 30 PARKINGS SIS 11, RUE DES FRÈRES LUMIÈRE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 3F

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, **par 29 voix contre** - Mme la Maire, Mme Vala, M. Perrigault, Mme Brunet-Diné, M. Aubry, Mme Perthuis, M. Souillac (représenté), Mme Gautier-Tironneau, M. El Amrani, Mme Lefèbvre, M. Lecomte, M. Oberhauser, M. Helbling (représenté), Mme Husson (représentée), Mme Daquo (représentée) M. Métir, M. Doms (représenté), Mme Adda (représentée), M. Um, M. Khélifi, Mme Labbé, Mme Pradier (représentée), M. Quéau (représenté), Mme Cosnier, M. Rychter, Mme Aubert (représentée), M. Leplat, M. Kibong-Amira et Mme Dubarry-Barbe (représentée) - **et 4 abstentions** - M. Israël, M. Bridey (représenté), Mme Da Silva (représentée) et M. Vafiadès - de donner un avis défavorable sur la cession par la société Immobilière 3F de 36 logements (5 T1, 17 T2, 11 T3 et 3 T4) et 30 parkings situés 11, rue des Frères Lumière.

La séance est levée à neuf heures et quarante-trois minutes.

Fresnes, le - 4 JUN 2019

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales



La Maire,

Marie CHAVANON

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle, 77000 Melun) dans un délai de deux mois à compter de leur publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.